Image not found or type unknown

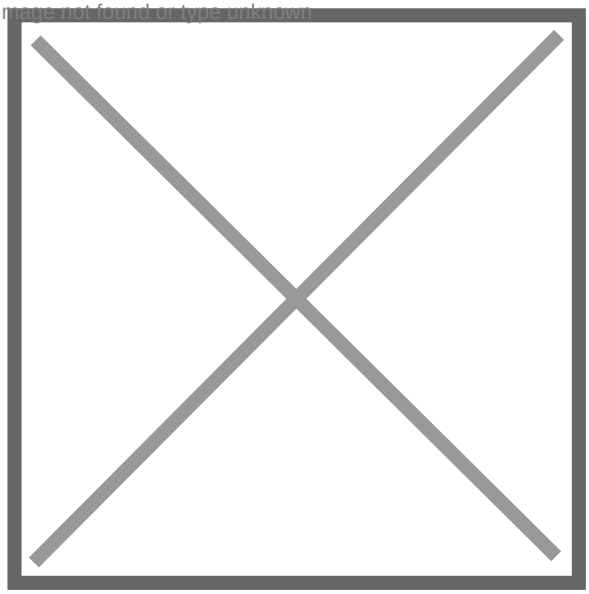

Refus de succession d'un héritier

Par **selier**, le **14/11/2010** à **12:13**

Bonjour,
un vieil oncle est décédé depuis 20 ans. sa succession n'a été que partiellement faite à son décés.il reste aujourd'hui un terrain constructible à partager entre 5 héritiers. les géomètres ont fait le partage ,le dossier d'arpentage à été réalisé mais 1 des héritiers refuse la succession. pourtant il ne peut renoncer car il a accepté la succesion de sa mère qui était la soeur du défunt.
à ce jour le terrain est toujours en indivision et le dossier est bloqué. y a-t-il une solution pour avancer?
le notaire fait trainer ce dossier depuis 10 ans!
existe-t-il une loi pour se passer de l'accord de cet héritier?

Par **mimi493**, le **14/11/2010** à **18:25**

Je ne vois pas en quoi avoir accepté la succession de sa mère l'empêche de renoncer à la succession de son oncle.
Est-ce qu'il a renoncé devant le greffe du TGI ?
Est-ce qu'il a des enfants ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés